



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stage des étudiants en soins infirmiers - Covid 19

Question écrite n° 28717

Texte de la question

Mme Claire O'Petit attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des étudiants en soins infirmiers durant l'état d'urgence sanitaire. Actuellement, la plupart de ces étudiants sont réaffectés en stage, ce qui permet d'aider les équipes soignantes. Bien que la finalité du stage ne soit plus directement la formation mais plutôt l'aide aux équipes médicales, leur indemnisation reste la même, soit entre 0,80 et 1,40 euro de l'heure selon l'année de formation. Compte tenu des circonstances particulières, elle lui demande donc ce qu'il compte faire pour adapter cette indemnisation aux services rendus par les étudiants en soins infirmiers lors de leur stage.

Données clés

Auteur : [Mme Claire O'Petit](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28717

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2950

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)